

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-05

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30,
Le conseil municipal de la commune de Seysses-Savès régulièrement, convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur TENNE Michel, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur TENNE Michel doyen d'âge.

Etaient présents : Mme MAILLOTTE Manon, M. CAVAILLE Jean-Pierre, Mme FERNADEZ Véronique, M. LAPALU Jean-Marc, M. MARTRES Francis, Mme MORETTO Nathalie, M. MASSARIN Philippe, Mme TARDIVO Sonia et M. TAULET Nicolas

Était absent : Mme LAJOUS Catherine

Secrétaire de séance : Mme MAILLOTTE Manon

Objet : Election du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 10 suffrages exprimés pour M. TENNE Michel

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Michel TENNE, maire de la commune de Seysses-Savès ;

INSTALLE Monsieur Michel TENNE en qualité de maire de la commune de Seysses-Savès ;

AUTORISE Monsieur Michel TENNE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel TENNE

